

## **BONUS ENGAGEMENT ÉTUDIANT**

### **RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES LORS DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT**

L'Université de Lorraine s'engage dans un processus de reconnaissance de l'engagement étudiant et des compétences acquises lors de la mise en œuvre cet engagement et a validé l'attribution possible d'un bonus de points égal ou inférieur à 5 % des points nécessaires à la validation de l'année.

- le bénéfice de ce bonus de points devra faire l'objet d'une demande formelle et annuelle de la part de l'étudiant ;
- cette demande sera validée ou non par un comité émanant du conseil de la vie universitaire et du conseil de la formation, présidé par le vice-président du CVU qui mettra les points à la disposition du jury d'année ou de diplôme.

#### **"Pratiques" susceptibles d'être "valorisées" :**

- o des activités conduites dans le cadre des actions de « promotion de la santé »,
- o des implications dans la vie associative, en tant que membres dirigeants d'association et membres « actifs » au sein d'une association (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...),
- o des implications au service de la représentation de l'Université de Lorraine (rencontres lycéens-étudiants, promotion de l'offre de formation...),
- o un ou plusieurs mandats électifs (élu dans un conseil de l'université, élu dans un conseil municipal...),
- o un investissement dans une action pour le bénéfice de la société et/ou de la cité.

#### **Ne pourront être valorisées :**

- les projets entrepris dans le cadre de projets tutorés,
- les activités qui relèvent du diplôme pour lequel l'étudiant est inscrit et qui font déjà l'objet d'une évaluation.

Dans ce cadre :

- la liste des activités "valorisées" est révisable annuellement,
- le bonus de points ne peut être attribué aux étudiants inscrits dans le cadre des concours,
- le bonus de points est "à disposition du jury" qui reste souverain,

Un même engagement ne peut être valorisé qu'une seule fois par année universitaire.

---

Le comité B2E est constitué de 15 membres (+ 1 appui de la direction du numérique)

VP CVU, VP CF, VP Eudiant

1 représentant DFOIP, 1 représentant DVUC

Représentants élus au CF : 2 étudiants, 1 BIATSS, 2 enseignants ou enseignants-chercheurs

Représentants élus au CVU : 2 étudiants, 1 BIATSS, 2 enseignants ou enseignants-chercheurs